

**ARRÊTÉ N° G2016-02-07**

**Objet : Déclarations de créations ou vacances de postes**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 12-1, 14, 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif au Centre de gestion.

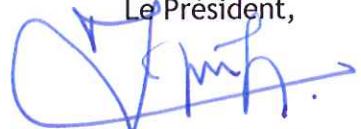
**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La liste des déclarations de créations ou de vacances d'emplois enregistrées entre le 24/01/2016 et le 31/01/2016 par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est arrêtée comme suit.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Fait à Lille, le 3 février 2016

Le Président,



Marc GODEFROY  
Maire de Lezennes  
Conseiller Départemental

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.